

**Programme Treshold du MCC**  
**CE QUI A MILITÉ EN**  
**FAVEUR DE LA** P.3  
**SÉLECTION DU TOGO**

**Phénomène Gayman et exploitation à des fins de vengeance**

**YARK DAMEHANE MET EN**  
**GARDE CONTRE TOUT**  
**ACTE INCITANT À LA**  
**VINDICTE POPULAIRE** P.7



N°570 du 11 Avril 2018/Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59  
E-mail:  
tchaboremessenger@yahoo.fr  
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

[www.lemessenger-actu.com](http://www.lemessenger-actu.com)

**Pourquoi les ACTIVITES**  
**DE L'ESMC sont légales** P.7

**ESMC** ENTREPRISE SOCIALE DE MARCHÉ COMMUN  
**OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
(ODD)  
Souscription aux Comptes Marchands et aux  
Bons de Consommation pour Soi et pour Tiers

## Coalition des 14 partis politiques de l'opposition



## QUE CACHE LA REPRISE DES MARCHES ?

**Le Gouvernement reste ferme sur l'interdiction des marches** P.3

**Santé, éducation et dialogue politique,**  
**Gilbert Bawara donne des éclairages**  
**A PROPOS DU DIALOGUE POLITIQUE, LE**  
**MINISTRE EST SANS ÉQUIVOQUE**

**SEUL LE RESPECT SCRUPULEUX DES RÈGLES ET PRINCIPES FIXÉS**  
**DANS LA CONSTITUTION, LES RÈGLES DÉMOCRATIQUES ET LES RÈGLES**  
**DE L'ÉTAT DE DROIT, PEUT PERMETTRE UNE SORTIE DE CRISE**

**Lire l'intégralité de l'interview du ministre** P.4, 6&7



# LE PARTI UNIR A RESPECTÉ L'OPÉRATION « TOGO-PROPRE »

A l'appel des premiers responsables du parti, les militants et sympathisants du parti Union pour la République (UNIR) ont observé le samedi 7 avril 2018, l'opération de salubrité publique «Togo Propre » sur toute l'étendue du territoire national. A Lomé, les membres du bureau national du Parti et les responsables des mouvements des sages, des femmes et des jeunes ont donné le ton à l'opération.

Cette opération de salubrité publique des militants et sympathisants du parti Unir s'inscrit dans le cadre de la célébration du 6<sup>e</sup> anniversaire du Parti le 14 avril prochain. Les militants se sont mobilisés en grand nombre pour rendre propre notre environnement.

Munis de balais, râtaux, coupe-coupe, houes et brouettes, les membres du bureau national et les responsables des mouvements ont balayé les alentours de plusieurs édifices publics de la capitale. Le Secrétaire Exécutif, le militant Atcholi Aklesso et le Délégué National du Mouvement des Sages Unir, le militant Charles Kondi Agba accompagnés d'autres responsables du Parti ont mis au propre le boulevard d'Agoè Assiyéyé et le carrefour «deux lions».

Pour le président du Mouvement des Sages Unir, « l'action de ce samedi démontre la discipline du Parti, le respect de l'environnement et le self-help que nous voulons

inculquer à toute la population togolaise », précise le militant Charles Kondi Agba. « Les jeunes du Parti Unir se sont associés à l'opération de salubrité publique pour montrer l'exemple à la jeunesse togolaise et marquer leur adhésion à la politique de la protection de l'environnement du Chef de l'Etat », a renchéri la militante Assih Mazamaesso, Déléguée nationale adjointe du Mouvement des Jeunes Unir.

Même son de cloche du côté du Mouvement des Femmes Unir. La Déléguée nationale, la militante Raymonde Kayi Lawson de Souza a réitéré l'engagement et le soutien des femmes du Parti à la cause publique. Pour elle, «

Les femmes font partie intégrante de la protection de l'environnement et notre rôle est de rendre propre notre pays à travers cette opération Togo-propre ».

De son côté, l'équipe conduite par le vice-président chargé de la Région Centrale, le militant Affoh Atcha-Dédji a nettoyé les environs du boulevard Eyadéma, notamment, le siège de l'Office Togolais des Recettes (OTR), la CENI et la Cité OUA. « Ce samedi est un jour spécial, nous sommes sortis pour honorer la traditionnelle opération de salubrité publique « Togo propre » initiée par le gouvernement chaque premier samedi du mois. Une opération que nous faisons en prélude à la célébration du 6<sup>e</sup> anniversaire de notre

grand Parti », a déclaré le militant Affoh Atcha-Dédji.

Même exercice à Bè Kpota et à la maison des jeunes de Togblé-Kopé, où les militants et sympathisants du Parti Unir sont sortis massivement pour répondre à l'appel des responsables chargés des Régions des Plateaux et Agoè-Nyiéyé pour la même cause.

La même opération s'est déroulée dans toutes les préfectures à travers les comités préfectoraux du Parti.

Le parti Unir célèbre son 6<sup>e</sup> anniversaire le 14 avril prochain.

**Le messager & www.unir.tg**

## Entrepreneuriat CNP-TOGO ENCOURAGE BESSANH KOMLAN AVEC UN CHÈQUE DE DEUX MILLIONS DE FCFA

Une cérémonie de remise de prix s'est tenue au siège du Conseil National du Patronat(CNP), à Lomé, ce mercredi 04 avril. L'initiative qui vise à encourager et à promouvoir l'entrepreneuriat au Togo vient du bureau du CNP. C'est M. Bessanh Komla directeur de la société S-E Nurti-Togo Sarl qui a bénéficié de cette récompense du CNP dont le montant s'élève à deux million de FCFA.

Pour la Secrétaire d'Etat auprès du Président de la République, chargée de la Finance Inclusive, madame Assih Mazama Esso, « c'est une preuve que le combat du président de la république concernant la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes n'est pas vain ».

Elle invité le lauréat à coacher les autres jeunes à emprunter ses pas.

« Cette cérémonie n'est pas seulement pour Bessanh Komlan, mais aussi une preuve de la politique de la promotion de l'entrepreneuriat du gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat » a souligné la Directrice du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes(FAIEJ) Sandra Gbadamassi Mivedor.

Pour le président du CNP, Coami Tamégon, « M. Bessanh Komlan est la preuve vivante que tous les jeunes togolais peuvent réussir ». Pour lui, la remise du prix vise à l'encourager et motiver d'autres jeunes à aller à l'excellence dans ce qu'ils entreprennent.

« La sélection de S-E Nutri-Togo Sarl n'est pas un hasard », a indiqué M. Tamégon qui estime qu'elle est bel et bien méritée. En exprimant ses félicitations au lauréat, le président du CNP-Togo a indiqué que pour le



conseil, c'était plutôt un encouragement à poursuivre ses efforts pour continuer à valoriser le savoir-faire togolais et la transformation des produits locaux.

Le lauréat a exprimé sa joie et a promis faire davantage en suivant les conseils des uns et des autres.

« Aujourd'hui, le rêve tant nourri des bâtisseurs de cette nation, de ceux qui ont cru et qui ont continué par croire que quelque chose de meilleur, de bon, de qualité(disais-je) peut provenir du Togo, notre beau pays, est en train de se réaliser. J'y crois personnellement, voilà pourquoi je me bat avec mes collaborateurs tous les jours pour honorer mon pays et la mémoire de ces grands hommes qui ont cru aux génies togolais », a déclaré Bessanh Komlan qui dit dédier le prix aux consommateurs et aux partenaires qui ont su leur placer confiance.

Bessanh Komlan, est directeur de la société S-E Nurti-Togo Sarl, productrice des produits de marque CHAMPISO. Il envisage faire la promotion de nouveaux produits bio togolais qui contribueront à l'amélioration de santé dans les prochains jours.

**Edith**

## Constat d'une délégation du FMI en fin de mission au Togo RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU 2ÈME SEMESTRE 2017 ET BONNES PERFORMANCES DU PROGRAMME FEC

En fin de mission au Togo, une délégation du Fond Monétaire International a livré ses impressions sur la situation économique du pays, à la presse hier 10 avril 2018.

« L'activité économique a connu un ralentissement au deuxième semestre 2017 et l'inflation est restée modéré », lit-on dans un communiqué de presse que la mission a rendu public.

Par contre, les performances dans le cadre du programme soutenue par la FEC ont été bonnes ; tous les critères de performance quantitatifs ainsi que les repères structurels à fin décembre 2017 ont été respectés. la ratio de la dette publique par rapport au PIB à continuer à diminuer grâce au vigoureux assainissement budgétaire amorcé par le gouvernement dans le cadre du programme

Selon, Ivohasina Razafimahefa chef de mission, le ralentissement de l'activité économique constaté est dû aux troubles sociopolitiques que vit le pays depuis un temps. Les tensions socio-économiques font peser un risque sur les perspectives de croissance économique avec un impact négatif sur l'économie réelle et les recettes fiscales.

Les autorités ont l'intention de réviser le budget 2018 pour tenir compte du manque à gagner en matière de recettes, qui sera compensé par un programme d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et un certain assouplissement de l'objectif de déficit budgétaire.

« L'examen par le conseil d'administration du FMI de la deuxième revue dans le cadre de la FEC est prévu pour juin 2108 » a souligné Ivohasina Razafimahefa .

Etaient présent a cette conférence le Ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya ; le Ministre de la Planification du Développement Kossi Assimaidou et plusieurs hauts cadres.

**Edith**

## Coalition des 14 partis politiques de l'opposition QUE CACHE LA REPRISE DES MARCHES ?

Alors que le règlement intérieur qu'elle a signé dans le cadre du dialogue politique pour une sortie de crise le lui interdit, la coalition insiste depuis la semaine dernière à repartir dans les rues, violant ainsi, ce principe qu'elle a elle-même signé avec l'engagement de le respecter. Ainsi, malgré la correspondance du ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des Collectivités locales, la coalition dit maintenir ses manifestations de rue pour ce jour 11 avril, et deux autres respectivement pour demain et après demain.

N'ayant pas obtenu ce qu'ils ont voulu lors du dialogue, c'est-à-dire, l'engagement formel du chef de l'Etat actuel de ne pas se présenter en 2020, un engagement qui d'ailleurs n'a aucun sens, car ne s'inscrivant dans aucun principe d'un Etat de droit et ne cadre même pas avec la loi fondamentale du pays qu'est la constitution, Fabre et ses amis comptent sur la rue pour en obtenir.

En dépit de l'interdiction de ces manifestations par le gouvernement, si elles venaient à avoir lieu, il est clair que la coalition elle-même par cet acte a décrété l'échec du dialogue et portera seule cette responsabilité. On pourrait même dire qu'elle est

la cause de cet échec. Et il faudra tout simplement en tirer les conséquences.

En effet, depuis quelques temps, des rumeurs font état de ce que la coalition bouderait le facilitateur, parce que le jugeant trop complaisant vis-à-vis du pouvoir en place. La reprise des marches serait donc un plan de la coalition qui veut à travers cette violation du règlement intérieur, pousser Nana Akufo-Ado à jeter l'éponge. Une démarche très risqué, car, la coalition a déjà à dos bon nombre de pays et d'institution qui ne cautionne pas sa démarche, celle de vouloir chasser par la rue un président démocratiquement élu. Et poser un tel acte, la discréditerait encore plus et plus personne ne voudra la prendre au sérieux, mêmes ceux qu'elle pense être son soutien.

Depuis le début de cette crise, la communauté internationale, notamment le groupe des cinq composé du système des Nations -Unies, de l'Allemagne, de la France, des USA et de l'Union Européenne, a toujours interpellé les acteurs à un dialogue pour aboutir à des réformes institutionnelles et constitutionnelles dans le cadre du respect du principe de l'Etat de droit et de la constitution togolaise. Mais la coalition ne veut pas en



entendre parler. Une attitude qui démontre une volonté manifeste de maintenir le pays dans l'impasse où seuls les responsables savent les tenants et les aboutissants.

Le constat aujourd'hui avec cette reprise des marches est que la coalition estime qu'un engagement moral ne peut remplacer la constitution sur le droit de manifester. Et pourtant, elle a signé le règlement intérieur du dialogue, sans autres formes

de procès.

Par ailleurs, dans sa réponse que la coalition a adressée au ministre de l'Administration Territoriale, la coalition n'a évoqué la prétendue suspension du processus électoral qui d'ailleurs n'est inscrit nulle part dans les préalables comme c'est le cas des manifestations de rue.

Le retour dans les rues démontre clairement que la coalition n'a jamais voulu ni

cru au dialogue. D'ailleurs plusieurs responsables de cette coalition l'ont fait savoir depuis que, la coalition n'était pas celle qui a demandé le dialogue, et que c'était le chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui l'a voulu. Partant de ces déclarations, l'on ne doit pas être surpris de ce retour à la rue. Et ceci est bien triste !

LM

### Programme Treshold du MCC

## CE QUI A MILITÉ EN FAVEUR DE LA SÉLECTION DU TOGO

Le conseil d'administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) a donné son approbation finale à la sélection du Togo pour bénéficiaire du programme Treshold. L'annonce a été faite à la cellule de coordination du MCC-Togo, la semaine dernière par l'ambassadeur des USA au Togo, lors d'une conférence de presse.

C'est environ 35 millions de dollars soit environ 18 milliards de fcfa qui seront investis dans des domaines prioritaires notamment dans le foncier et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Désormais le pays passe à la phase opérationnelle dans ce programme pour lequel, les autorités se sont investies. Pour l'ambassadeur des USA au Togo, c'est pour lutter contre la pauvreté particulièrement celle que vivent les populations les plus vulnérables.

Si le MCC a retenu ces deux domaines dans lesquels le don devrait servir, c'est grâce à des efforts importants qu'a réalisés le pays et qui entrent dans les critères de sélection



de tout postulant au programme.

Volonté politique et travail, voilà les deux facteurs qui sont entrés en jeu et qui, selon le coordonnateur du MCC-Togo, Stanislas Baba ont permis de retenir le Togo pour bénéficier du programme. Selon lui, le gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat, s'est investi depuis quelques années à travailler à la satisfaction des indicateurs que sont l'investissement dans le capital humain, la gouvernance politique et les droits humains. Et justement l'évolution dans la satisfaction des indicateurs le démontre.

En effet, en 2014 le pays était à 5 indicateurs. Puis en 2015, il est passé à 7 indicateurs, en 2016 les indicateurs sont passés à 10. L'année dernière, on note 12 indicateurs qui sont validés avec en 2018, une consolidation de l'indicateur corruption.

Par ailleurs, cette éligibilité, selon le ministre Baba, est aussi la reconnaissance de la satisfaction par le gouvernement togolais d'un certain nombre de critères sans lesquels le pays ne peut être éligible aux ressources du MCC.

Selon la convention qui lie les deux parties, il est établi qu'il faut d'abord valider 10 indicateurs au moins sur les 12. Il faut absolument valider l'indicateur de lutte contre la corruption, et valider l'un des indicateurs pour les droits politiques, à savoir les libertés civiles et les droits politiques. « C'est exactement dans ce cadre de figure que le Togo se retrouve », a précisé Stanislas Baba.

Désormais, après cette annonce, place va être donnée à

l'approbation de la décision du conseil d'administration par le congrès Américain qui devrait se faire dans les 15 jours après la décision du conseil d'Administration du MCC, et viendra ensuite la phase de la signature de l'accord de don qui sera suivie par la mise en place de structures de fonctionnement.

« Cet accord de don est important et substantiel pour le Togo, eu égard aux secteurs dans lesquels les ressources selon utilisées, le tic et le foncier qui sont des vecteurs importants de croissance... » a laissé entendre le Ministre Stanislas Baba, coordonnateur de la cellule MCC-Togo.

Beaucoup n'avait pas cru e la capacité du Togo d'accéder au programme. Désormais, c'est choses faite. Même ceux qui y mettaient les bâtons dans les roues voulant à tout prix que le programme connaisse un échec, vont aussi bénéficier. Comme quoi l'on ne peut être assis sur une branche et chercher à la couper.

La rédaction

Santé, éducation et dialogue politique, Gilbert Bawara donne  
des éclairages

## A PROPOS DU DIALOGUE POLITIQUE, LE MINISTRE EST SANS EQUIVOQUE

SEUL LE RESPECT SCRUPULEUX DES RÈGLES ET PRINCIPES FIXÉS  
DANS LA CONSTITUTION, LES RÈGLES DÉMOCRATIQUES ET LES  
RÈGLES DE L'ÉTAT DE DROIT, PEUT PERMETTRE UNE SORTIE DE CRISE

*Dans un entretien qu'il a accordé le dimanche dernier à notre confrère de la tv, Prudence Sinzou, le ministre Gilbert Bawara de la Fonction Publique, du Travail et de la réforme administrative, est revenu sur la crise sociale qui secoue le secteur de la santé et de celui de l'éducation depuis plusieurs mois. L'entretien a également permis au ministre d'aborder la question relative à la crise sociopolitique et le dialogue en cours avec la facilitation du président Ghanéen, Akufo Ado. Pour permettre à nos lecteurs d'avoir tout le contenu de cet entretien, la rédaction du journal le Messenger, s'est fait le devoir de retranscrire intégralement l'interview. Lisez plutôt !*



**Ministre Bawara :** Vous savez, je dois dire que, l'intérêt de l'initiative que le gouvernement vient de prendre, et du décret que le premier ministre a pris le 04 avril, c'est de formaliser, de structurer, d'accélérer et d'intensifier un processus qui avait déjà commencé mais qui était un peu informel. C'est de donner plus de perspective et de visibilité, de lisibilité aux actions du gouvernement, à la volonté du dialogue et de concertation du gouvernement et surtout faire en sorte qu'un travail participatif et inclusif soit mené pour régler un certain nombre de défis. Déjà, aux mois de novembre et décembre 2017, mon collègue et frère, le ministre de la santé et moi-même, avec l'ensemble des organisations syndicales du secteur de la santé, nous avons eu des réunions, et nous avons commencé d'ailleurs à engranger un certain nombre d'avancées et de progrès dans le travail. Par exemple, la question des neuf(09) agents du centre médico-social de Bè-Kpota, dont le contrat de stage avait été rompu au moi de juin 2017. Cette question avait été réglée pratiquement, parce que, nous avons préconisé à l'endroit de ces neuf agents de faire des demandes de réintégration et que le gouvernement allait veiller à ce que le directeur du centre médico-social de Bè-Kpota, examine favorablement cette demande. Donc, dans ce contexte là, on n'aurait pas dû avoir encore sur les plateformes revendicatives, le sujet relatif à l'intégration de ces neuf agents. Mais, cela étant, aujourd'hui, c'est un problème définitivement réglé, il y a une volonté d'ouverture et un acte conciliant de la part du gouvernement et du directeur du centre médico-social de Bè. Et nous pensons que, personne, aucune organisation syndicale ne va encore évoquer ce problème. Il en est de même concernant le problème de bonification d'ancienneté en faveur des contractuels du secteur de la santé qui sont recrutés dans la fonction publique en disposant d'une expérience professionnelle acquise dans les structures publiques. Ce problème aussi, au mois de décembre 2017,

nous avons indiqué notre volonté à examiner cette question favorablement, pour une issue heureuse. Et les personnes concernées ont la possibilité d'adresser un dossier à notre ministère, nous allons le traiter. C'est la même chose, concernant le processus d'adoption du statut particulier des personnels médicaux du secteur de la santé. Il y a un groupe de travail qui était déjà à l'œuvre. Donc, c'est pour dire qu'avec la mise en place du groupe de travail, il y a déjà des acquis qui ont été engrangés, il y a des avancées qui ont été enregistrées, et nous allons amplifier le travail en faisant en sorte que l'ensemble des préoccupations et des problèmes qui minent le secteur de la santé puissent être examinés, et au-delà, des femmes et des hommes de qualité qui ont été désignés par le premier ministre pour faire partie du groupe, il est loisible au groupe de s'appuyer sur d'autres personnes ressources, d'autres compétences, qu'il s'agisse des directeurs généraux des hôpitaux, qu'il s'agisse de personnalités jouissant d'une expérience solide dans le secteur de la santé, et mêmes pour les autres ministères concernés ; Le ministère du plan, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, tous ceux qui ont vocation à contribuer et à favoriser le bon déroulement et le bon aboutissement du travail qui sera fait. Je voudrais profiter pour rassurer. Bien entendu, il y a un élément important qui a été souligné par les membres du groupe de travail. C'est qu'à partir du moment où l'ensemble des préoccupations et des revendications qui est à l'origine des mouvements sociaux, des grèves, des perturbations dans le secteur de la santé sont en train d'être examinés, d'être traités, dans l'esprit que je viens d'indiquer, il n'y a plus de raison qu'à partir de maintenant qu'on ait encore des perturbations dans ce secteur. Donc, nous profitons pour lancer un appel à l'apaisement et à la sérénité. Nous allons œuvrer, aussi bien au niveau du gouvernement que du groupe de travail, qui est d'ailleurs dirigé par membre éminent du SYNPHOT, pour que les résultats soient rapidement au rendez-vous.

**Alors, justement monsieur le ministre, à propos de la nature du groupe de travail, est-ce que c'est la démarche voulue par le SYNPHOT ?**

**Ministre Bawara :** Vous savez, j'ai ce débat constamment avec les organisations syndicales. Je ne crois pas que l'esprit d'exclusivité, l'esprit d'exclusion puisse être de mise dans une situation comme celle-là. Lorsqu'une organisation syndicale

exprime des préoccupations qui touchent à l'ensemble des personnels ou un sujet d'intérêt national, moi je crois que, c'est dans notre intérêt d'associer l'ensemble des acteurs dont la contribution des idées, les propositions peuvent aider à trouver les meilleures solutions. C'est vrai, le SYNPHOT est porteur d'un certain nombre de préoccupations, mais ces préoccupations rejoignent et sont également celles que d'autres organisations syndicales du secteur de la santé portent, et d'ailleurs, ça rejoint également les préoccupations du gouvernement lui-même, qui cherche à mettre tout en œuvre pour que tous les problèmes puissent être réglés. Je crois que la paternité de la mise en œuvre de ce groupe de travail importe peu. Ce qui nous importe, c'est l'efficacité du travail et ces résultats qui sont recherchés.

**Et quelles sont les orientations et attributions de ce groupe de travail ?**

**Ministre Bawara :** Les orientations sont simples. J'indiquais tout à l'heure, que effectivement, moi-même, le ministre de la santé, nous faisons partie de ce groupe de travail. Mais dans ce groupe de travail, nous n'allons pas nous comporter comme étant les ministres, venus là-bas pour défendre les intérêts du gouvernement. Il en est de même des organisations syndicales qui doivent savoir ôter leur chapeau de syndicalistes et travailler dans un esprit d'intérêt général, d'intérêt commun pour le système sanitaire et l'ensemble des personnels de ce secteur. Cet élément est extrêmement important. La deuxième chose, c'est que le groupe de travail peut s'appuyer sur d'autres personnes ressources, d'autres expertises, et le groupe de travail doit avoir la liberté et la possibilité de se rendre sur le terrain, d'inviter tel service ou tel autre, pour échanger, s'il faut approfondir certaines problématiques qui seront discutées, et enfin, il faut naturellement se donner un certain délai pour éviter un enlisement. Parce que les problèmes sont urgents et nous avons intérêt à rechercher rapidement des solutions. Donc il y a ces orientations là qui ont été données et surtout l'engagement et la volonté du gouvernement à faire en sorte que nous puissions y parvenir. Je dois pour terminer sur la question du secteur de la santé, dire que nous comprenons parfaitement un certain nombre de préoccupations, mais, il faut aussi, que les personnels et les agents du secteur de la santé comprennent la complexité et l'immensité, l'ampleur des efforts en termes de moyens et de ressources qui sont requis. Quand je prends le problème des guichets autonomes et des contractuels, j'ai

(Suite à la page 6)

## Lu sur le net !

Quand l'envie nous mène à la dérive

### CETTE FEMME CONFESSE CE QUI L'A POUSSÉ À COUCHER AVEC LE FILS DE SON MARI

« Mon beau-fils est un jeune élève studieux et sérieux. Il n'aime pas les sorties comme les jeunes de son âge, il préfère plutôt passer son temps devant la télévision à regarder des chaînes documentaristes. Il est surtout le fils de mon mari, le premier. Il n'a que 20 ans mais il paraît en avoir dix de plus tant il est bien bâti corporellement et intellectuellement ». C'est ainsi qu'a parlé une jeune femme qui dit avoir du mal à résister le fils de son mari.

Moi et le père de mon beau-fils, nous nous sommes mariés l'année dernière et nous vivons heureux.

Ce n'est que cette année que mon mari a voulu que son fils vienne vivre avec nous à la maison. Il a toutes les qualités d'un bon garçon bien élevé : respectueux, poli et travailleur. Pendant les deux premiers mois de son arrivée, il m'appelait ma tante. Après, il s'est résolu à m'appeler « maman » et cela ne me déplaisait pas du tout, surtout quand nous sortions. Je voyais des dizaines d'yeux interrogateurs se tourner vers moi et m'étudier minutieusement. J'imaginai qu'ils me trouvaient sans doute bien trop jeune pour être la mère d'un si grand et charmant garçon. Rien qu'à cette pensée, je me sentais grisée. Très vite, mon beau-fils et moi étions devenus proches. On avait tissé de solides liens intimes. Nous nous entendions vraiment bien, je l'aimais beaucoup et lui me le rendait en retour. Il n'y avait donc pas de conflit entre nous à l'image de plusieurs familles que je connais où l'enfant hors mariage de l'un des conjoints est difficilement accepté ou intégré. Il me racontait tout. J'étais sa confidente. Je lui donnais des conseils.

Un soir, en rentrant du boulot (je rentre généralement quelques heures avant mon mari), j'ai surpris mon beau-fils assis sur son lit, pleurant à chaude larme par l'entrebâillement de la porte. Sans taper, je suis entrée dans sa chambre pour lui demander ce qui n'allait pas. C'est après avoir refermé la porte derrière moi que je me suis rendu compte qu'il était sans vêtement. Il paraissait encore plus beau que d'habitude avec son corps d'hercule et sa poitrine duveteuse.

Quand il me vit, il se recouvrit maladroitement de son drap, laissant une partie de son corps à ma vue et me jeta un regard dans lequel je vis une flamme naître. Je me suis approchée de « mon fils » et il m'a serré dans ses bras en sanglotant. Il sentait très bon, je crois qu'il venait de prendre une douche. Il m'expliqua vaguement comment une fille qu'il convoitait dans son établissement et pour laquelle j'avais donné quelques astuces, l'avait humilié devant ses amis à son retour des cours. Il était un enfant très sensible et susceptible. Je me sentis soudainement responsable de son malheur.

Je le serais un peu plus fort contre ma poitrine. Le drap avec lequel il protégeait sa nudité tomba à nos pieds. Je senti son sexe se durcir contre moi. Il releva son visage vers moi, nos lèvres étaient face à face. Il rapprocha doucement ses lèvres des miennes. Je fermai les yeux et sentis qu'elles m'effleuraient. J'ai entrouvert la bouche et nous nous sommes embrassés fougueusement. C'est de là que nous allons commettre l'irréparable car il va m'entraîner dans son lit et vous connaissez la suite...

Depuis ce jour, je n'ai pas arrêté de penser à lui. Au bureau, à la maison et même au lit avec son père, son image me revient telle une obsession. Je ne sais plus que faire. Mais il a prit ses distances de moi. Il me parle rarement et ne le fait qu'en présence de son père. Il refuse de m'accompagner comme avant, prétextant toujours des exercices à faire. Il a même commencé à sortir avec ses amis et ne regarde presque plus la télé. Je souffre beaucoup de son attitude à mon égard, je souffre encore plus pour ce que j'ai fait. J'ai peut être commis la plus grosse erreur de ma vie. Pourrai-je un jour me racheter ? »

Source: Niarela.net

## HISTOIRES DROLES

### Blague de Toto au bordel

Toto traverse le quartier le plus hot de la ville en voiture avec son papa.

- Dis papa, qu'est-ce qu'elles font les dames sur le trottoir ?

Embarrassé, le père s'en tire par une pirouette :

- Elles vendent du bonheur.

Une fois à la maison, Toto se dit qu'il en achèterait bien un peu de bonheur. Il casse sa tirelire, prend son billet de 20 euros et sort de la maison pour aller voir les dames. Une fois rendu dans la bonne rue, il se dirige vers la première dame, lui tend le billet et lui demande un peu de bonheur.

La professionnelle est un peu

décontenancée. Elle évite depuis longtemps toute infraction à la loi, mais d'autre part, elle ne peut cracher sur 20 euros en ces temps de crise. Elle ramène Toto chez elle et lui prépare trois tartines avec une bonne couche de Nutella.

Enfin, Toto rentre chez lui, où ses parents inquiets lui demandent où il était passé. Il regarde son père et lui dit qu'il était parti acheter un peu de bonheur auprès des dames qu'il lui avait montrées de la voiture.

Horriifié, le père lui demande ce qui s'est passé et Toto répond :

- Pas de problème avec les deux premières, mais pour la troisième je n'en pouvais plus, alors je l'ai seulement léchée...

## Méditons ... !

Que ton ambition soit haute et noble. Cela exige que tu te donnes les moyens de cette ambition. D'abord, par la formation de ton caractère, tes habitudes de pensée, ta méthode de travail. Cela signifie, je te l'ai déjà dit, que tu cherches à exprimer ta personnalité plutôt qu'à imiter ceux qui t'entourent, à répéter ce que d'autres ont fait. Si ton ambition est haute et noble, alors tu

dois accepter d'en payer le prix. C'est d'abord en toi que tu trouveras la récompense. Après, après seulement, et ce n'est même pas certain, viendront la reconnaissance et le bénéfice. Tu dois savoir cela. Mais savoir aussi qu'une ambition haute et noble, humaine est l'une des voies pour accéder à la paix avec toi..

Martin GRAY

## PHARMACIES DE GARDE DU 26/03/2018 au 02/04/2018

**\*BOULEVARD\*** Bd. Du 13 Janv. Doulassamé 22 21 65 49

**\*ETOILES\*** 10 Av. Nouvelle Marche 22 21 88 47

**\*DEO GRATIAS\*** Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji 22 21 83 31

**\*OLIVIERS\*** Bd. Houphet Boigny 22 27 04 34

**\*KPEHENOU\*** Boulevard HOUPHOUET - BOIGNY 22 21 32 24

**\*EMMANUEL\*** Face MIVIP Av. Duisburg Kodjoviakopé 22 21 30 98

**\*Ste MARIE\*** Face Super Marché Tokoin-RAMCO 22 21 85 58

**\*GBOSSIME\*** Face Marché Gbossimé 22 22 50 50

**\*AVE MARIA\*** Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes), près du CHU Tokoin 22 22 33 01

**\*St PAUL\*** Bd. Jean Paul II 22 22 46 72

**\*YEM-BLA\*** 258, Av. Akéï face à la Résidence 22 26 76 51

**\*OUSIA POUR LA VIE\*** Situé sur la route de SOGEA-SATOM, à 100m de l'UNICEF (Hountigomé) 22 61 22 25

**\*LILAS 7\*** Route de Kégué 22 26 29 59

**\*THERYA\*** Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52

**\*UNION\*** Boulevard Malfakassa, face crèmerie BAMUDAS - BE KPOTA 22 27 71 64

**\*O GRAIN D'OR\*** Carrefour Zorrobar, Grand contournement 22 70 06 90

**\*BETHEL\*** Rte d'Adidogomé 22 25 23 70

**\*DES ECOLES\*** Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé 22 51 75 75

**\*HOSANNA\*** Carrefour Sagbado-Adidogomé. Axe Sémekonawo 22 51 50 49

**\*NATION\*** Face ancien Marché TOTSI 22 25 99 65

**\*DELALI\*** Quartier Agoè-Cacaveli, Face Cour d'Appel 22 25 06 90

**\*VERTE\*** Face Ecole du Parti Klikamé 22 25 03 26

**\*LAUS DEO\*** Route de Léo 2000, face clinique Besthesda - quartier Adidoadin 22 25 15 05

**\*ARC-EN-CIEL\*** Agoè-Télessou, à 50m du Carrefour Margot 22 42 50 00

**\*De La VICTOIRE\*** Avéjji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) 22 45 74 92

**\*ADONAI\*** Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé 22 50 04 05

**\*CHARITE\*** A côté du CEG d'Agoè-Nyivé 22 25 12 60

**\*SHALOM\*** Agoè-Cacaveli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60

**\*EMMAÛS\*** Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité 22 40 25 04

**\*ABRAHAM\*** Agoè-Logopé Kossigan 22 50 10 00

**\*BAGUIDA\*** Face CMS de Baguida 22 35 47 77

**\*AVEPOZO\*** A côté de la place publique d'avepozo 22 27 04 86

## Santé, éducation et dialogue politique, Gilbert Bawara donne des éclairages (Suite)

l'habitude dire que guichet autonome, c'est un terme et une expression impropre. Parce que toutes les ressources ou toutes les recettes devraient être versées au trésor public et ensuite, il y a une affectation, une allocation des ressources conformément aux règles de l'orthodoxie financière et budgétaire. Ce problème, il va falloir le cerner convenablement, sur toute l'étendue du territoire avant de voir quelles sont les meilleures solutions à y apporter. Quand je prends le problème de sécurité des personnels sur leur lieu de travail. Qu'il s'agisse des questions de vestiaires, de vaccination ou de centre de santé lorsqu'ils sont malades, ça aussi, ce n'est pas un problème qui doit être réglée de manière ponctuelle. C'est un processus et une dynamique et avant d'agir, ça ne devrait pas être une cause de grève et d'agitation. Et cela l'est d'autant plus pour le problème fondamental qui est celui de l'amélioration des infrastructures, des équipements pour faire en sorte que le minimum d'équipements et le plateau technique puissent être mis à la disposition de nos infrastructures de santé, qui doit aller de paire avec l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur de la santé. C'est d'ailleurs dans cette logique que le processus de contractualisation se poursuit et se poursuit dans un esprit de dialogue, de concertation avec l'ensemble des acteurs.

**On va s'intéresser également au secteur de l'éducation. Le groupe de travail a remis les conclusions de ses travaux au premier ministre, alors monsieur le ministre quel est le sort réservé aux conclusions du groupe de travail dans le secteur de l'éducation ?**

**Ministre Bawara :** Vous savez, on a beaucoup de peine par rapport à l'immensité des efforts qui ont été faits par le gouvernement dans le secteur de l'éducation et les résultats auxquels nous sommes parvenus, surtout la situation actuelle. Depuis janvier 2017, l'essentiel des préoccupations des revendications a trouvé satisfaction, qu'il s'agisse de l'élaboration du statut particulier qui va être adopté incessamment, qu'il s'agisse de l'intégration des enseignants auxiliaires avec une incidence financière et budgétaire considérable. Les 12 281 enseignants auxiliaires, la quasi-totalité a été intégrée au sein de la fonction publique. Qu'il s'agisse de problèmes de remboursement des cotisations qui avait été effectué par certains enseignants auxiliaires avant leur intégration dans le cadre des fonctionnaires, ça aussi, c'est pratiquement 1 milliard 750 millions qui ont été débroussés et remboursés aux ayants droit ou aux ayants cause. Qu'il s'agisse des problèmes de mutations ou d'affectations dites punitives, tous ces problèmes ont été réglés. En matière de primes, nous nous rappelons que depuis 2012, l'Etat avait instauré des primes de rentrée et de bibliothèque, ensuite une prime d'incitation à la fonction enseignante, et ces primes ont été regroupées et ont connu une amélioration significative.

Au mois de Mars 2017, le gouvernement a procédé au doublement de ces primes, notamment la prime d'incitation à la fonction enseignante pour la faire passer de 8000 à 16 000 pour les catégories B C D et de 10 000 à 20 000 pour les catégories A. et au mois d'octobre 2017, 5000 a été ajouté systématiquement à l'ensemble du personnel éducatif. Ce qui fait que, nous aurions espéré et souhaité que les activités pédagogiques et scolaires connaissent un meilleur déroulement, qu'il y ait la sérénité, le calme et la tranquillité. Mais malheureusement au moment où nous parlons, nous constatons que les enfants auront été les victimes expiatoires de nos comportements, notamment de l'attitude des organisations syndicales, que les programmes et les acquis ne sont pas obtenus, ce qui fait que nous risquons d'aller vers un système éducatif au rabais.

Cela étant, dans un souci d'ouverture, d'apaisement, le gouvernement a poursuivi avec les initiatives. C'est dans cet esprit qu'il faut inscrire le rapport du groupe de travail auquel vous faites référence. Les conclusions ont été remises au premier ministre, à la fois un rapport et un projet de protocole d'accord. Depuis vendredi, nous sommes intensément engagés dans des conciliabules et les consultations avec tous les acteurs du système éducatif, les fédérations des organisations syndicales d'enseignants, des centrales syndicales, la coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous, les responsables de l'enseignement confessionnel et l'Union nationale togolaise des associations des parents d'élèves et d'étudiants pour voir comment finaliser ce protocole d'accord et parvenir à sa signature. Je crois que c'est vraiment l'intérêt nous tous, de faire en sorte que le calvaire de notre système éducatif prenne fin, que l'éducation à laquelle, les enfants ont droit, puisse être assurée, et que nous puissions dans un esprit de responsabilité continuer à développer et à moderniser notre système éducatif.

**Monsieur le ministre, rapidement on va aborder d'autres sujets. Dans votre département, on note aussi des revendications qui perturbent le fonctionnement normal des activités. Qu'est-ce qui est fait concrètement pour ramener la sérénité au sein de votre ministère ?**

**Ministre Bawara :** Vous savez tout ne peut pas être dit sur le plateau. Nous n'aurions pas le temps pour le faire. Il y a trois revendications essentielles de mes collaborateurs et camarades, si j'ose dire ainsi. Il y a la question des conditions de travail, le cadre de travail. Des locaux qui sont obsolètes, exigus, des équipements et autres, et sur ce point, le ministre de l'économie et des finances s'est engagé et j'ai dit cela à maintes reprises à mes camarades et collègues du ministère que les efforts seront faits cette année pour la réhabilitation, la réfection et l'équipement de nos locaux du ministère. Je vais même profiter pour annoncer, qu'avec le ministre de l'économie et des finances, nous

sommes en train de louer un important bâtiment qui sera réhabilité pour améliorer les conditions de travail. Il y a deux autres revendications, les primes de rendement. Je dois profiter pour affirmer une chose. Vous ne pouvez pas être engagés comme fonctionnaire pour exécuter un certain nombre de tâches et à l'occasion de l'exécution de ces tâches demander à bénéficier de primes de rendement. Ce n'est pas possible. Un agent qui est chargé des recrutements au ministère de la fonction publique, un agent qui est chargé des avancements, à l'occasion de l'exécution de ces tâches, vous ne pouvez pas faire comme si c'était des tâches extraordinaires. Et nous savons que certaines tâches ne sont pas excessives. Combien de recrutements avons-nous par an dans notre pays ? Combien d'agents avons-nous pour assurer les avancements ? Et donc sur ces cas là, j'estime que, d'abord l'Etat ne dispose pas des moyens pour aller dans ce sens là, et dans un esprit de responsabilité, il y a des choses que nous ne pouvons pas faire. Et j'encourage mes collègues et camarades du ministère à se ressaisir. Le dernier élément concerne le 13e mois. Vous savez, dans le secteur privé, il y a une sorte de 13e mois. C'est une sorte de gratification des travailleurs et des employés, notamment lorsqu'une entreprise distribue des dividendes. Dans le secteur privé, le 13e mois n'existe pas. J'aimerais que cela soit compris et entendu. J'entends souvent le reproche qui m'est fait par mes collègues, agents du ministère qui disent, mais je suis un mauvais père de famille. Comment se fait-il que je suis chaque fois dans des négociations, des discussions avec des agents d'autres secteurs, il y a des mesures favorables qui sont prises, et je n'accède pas favorablement ce que eux ils demandent ? Mois j'ai une autre conception de la chose. Nous devons avoir un esprit de sacerdoce. Notre ministère doit servir et non pas se servir. Et je ne peux pas accepter qu'on oppose un ministère contre un autre, un service contre un autre, et donc je voudrais profiter également pour encourager à ce qu'aucun dossier ne soit négligé et que les usagers du service public ne subissent pas de préjudices du fait de nos comportements au sein du ministère.

**Monsieur le ministre, nous allons profiter de votre présence sur ce plateau pour aborder également ce sujet d'actualité, le dossier lié aux agitations consécutives à la garde à vue du professeur Ihou et à la convocation du professeur David Dossè et de trois enseignants à Kara. Alors qu'en est-il exactement monsieur le ministre ?**

**Ministre Bawara :** Vous savez, le cas du professeur Ihou Watéba Majesté, est tel que, je devrais m'abstenir de commenter un dossier judiciaire en cours. Mais le gouvernement se sent lié par trois principes essentiels. D'abord le respect de la présomption d'innocence qui est extrêmement important, le souci de vérité et de justice. Il s'agit là d'un cas emblématique de situations pour lesquelles il y a des frustrations au sein

de la société togolaise, où on aurait le sentiment que si vous n'êtes pas fils de tel ou de tel, si votre parent n'est pas issu de tel ou tel milieu, vous ne pouvez pas réussir dans telle école ou telle faculté. Ce sentiment là est assez fort au sein de la société togolaise. A l'occasion de ce dossier, il est important que toute la lumière soit faite et que ce soit élucidé pour que l'opinion nationale et les togolais soient situés. Et donc, s'il y a une deuxième exigence du gouvernement, c'est l'exigence de lumière et de vérité, que toute la procédure aille à son terme pour pouvoir situer les togolais. Il y a une troisième exigence qui est extrêmement importante et j'allais terminer par là. C'est le respect du secret de l'instruction. Ce qui fait que le gouvernement et tous les acteurs du système de justice devraient s'abstenir de donner les informations qui relèvent du secret de l'instruction. Mais en revanche, les mises en cause, notamment, quand je prends le professeur Ihou Watéba Majesté qui a fait objet d'une garde à vue ou d'autres personnes, je veux parler du professeur David Dossè qui a été convoqué comme témoin, eux, ils ont la possibilité d'éclairer l'opinion nationale sur les listes ou les éléments qui leur auraient été présentés à l'occasion de la procédure d'instruction, et bien entend de se défendre auprès de l'opinion de ce qu'ils pensent, notamment les éléments de preuves ou des listes qui leur aurait été présentés. Je pense que ça peut aider. Mais nous nous devons nous abstenir de donner le contenu de ce qui serait là-bas. Maintenant pour ce qui concerne le cas des quatre enseignants qui sont actuellement détenus à Kara. Depuis hier et dans la perspective de l'invitation que vous m'aviez adressée pour cette émission, je réfléchissais et je me suis dit, mais, si nous avions été des brésiliens, ça prouve que l'ancien président Lula ne se trouverait pas aujourd'hui en prison. Il aurait reçu des obstructions, il aurait eu des actes tels que le président aurait été soustrait des forces publiques pour ne pas aller en prison. Mais, malgré l'attitude au début du parti des travailleurs brésiliens, les militants ont fini par faire confiance à la justice, et laisser l'ancien président Lula aller en prison où il vient de passer sa première nuit. Vous et moi nous sommes des citoyens comme tous les autres. Vous êtes journalistes, je suis ministre, mais ça c'est une fonction tout à fait provisoire, mais je ne le resterai pas, ça c'est possible. Mais il y a beaucoup de citoyens, qui chaque jour, sont, soit interpellés, soit invités et déferés à la gendarmerie dans commissariat ou à la justice. Imaginez-vous que vous êtes confrontés à la justice, vous ne savez pas pourquoi, et que vos parents se mettent à aller chercher à vous soustraire des mains du commissariat ou de la justice, qu'est-ce qui arriverait à vos parents ? Alors, c'est pour dire que, à la fois je comprends que par rapport au travail qui est en train d'être fait pour signer le protocole d'accord, nous devons éviter tout ce qui peut envenimer le climat et l'atmosphère, mais en revanche, se livrer à un certain nombre de comportements y compris

(Suite à la page 7)

Le Messager

# Phénomène Gayman et exploitation à des fins de vengeance YARK DAMEHANE MET EN GARDE CONTRE TOUT ACTE INCITANT À LA VINDICTE POPULAIRE

Depuis l'apparition du phénomène Gayman les gens malintentionnés se sont jetés dans une sorte de chasse à l'homme. Beaucoup d'images très loin de la réalité circulent sur les réseaux sociaux et la plupart sont attribuées aux populations qui seraient en train de lyncher un supposé « gayman ». Ces « gayman », que des informations attribuent leur provenance du Bénin voisin sont certes des gens sans foi ni loi, mais qui, une fois

arrêté devrait être remis à la police pour des enquêtes appropriées. Mais tel ne semble pas être le cas et depuis quelques temps, certains Béninois feraient l'objet de menaces de tout genre. Bien que des images qui passent sur les réseaux sociaux faisant croire que ce sont des Béninois supposés « Gayman » qui seraient en train d'être torturés et lynchés, sont fausses, les autorités togolaises veulent sévir contre ceux qui confondent tout. D'où la

sortie du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Ainsi, dans un communiqué rendu public le lundi dernier et signé du ministre Yark de la sécurité de la protection civile, il est prévenu contre les actes de représailles et de vengeance contre les citoyens béninois en terre togolaise.

« Tout individu soupçonné ou suspect doit être dénoncé aux forces de sécurité pour

les mesures idoines à envisager » a indiqué le communiqué qui rappelle par ailleurs que « tout acte ou comportement incitant à la vindicte populaire est hautement répréhensible. Les auteurs et complices s'exposent à la rigueur de la loi ».

Ainsi, le ministre invite tous les togolais à s'abstenir de tout acte de vengeance et de représailles non seulement vis-à-vis des ressortissants étrangers vivant sur le sol togolais

mais aussi tout individu présumé auteur d'une quelconque infraction à la loi.

Pour terminer, Yark Damehane rassure de la ferme volonté du gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la paix et la sécurité à l'ensemble des populations ainsi qu'aux personnes de nationalités étrangères dans le pays.

La rédaction

## Pourquoi les ACTIVITES DE L'ESMC sont légales

Depuis quelques temps un débat s'est engagé autour de ces activités que mène l'Entreprise Social de Marché Commun (ESMC). Des informations sont distillées au sein de l'opinion, tendant à discréditer l'entreprise. Mais, est-il vrai ce qui se raconte ? Pourquoi les activités de l'ESMC sont légales ?

### LA LEGALITE DES SUPPORTS MARCHANDS

#### 1. LEGALITE DE L'USAGE DES BONS ET DES CARTES

Il ressort de l'article 14 5) de la loi N°2009-019 du 07.09.09 portant réglementation bancaire qu'une entreprise, quelle que soit sa nature, peut « émettre des bons et cartes délivrés pour l'achat, auprès d'elle, d'un bien ou d'un service déterminé ».

Les Bons et les cartes sont émis par ESMC pour l'achat des Biens, des Produits et des Services sur sa plateforme à travers des Comptes d'activités marchandes MCNP.

Par conséquent, ces Bons et Cartes sont émis en toute légalité.

#### 2. LA LEGALITE DES PAIEMENTS PAR OPI

L'article 1er du règlement N° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) définit l'Ordre de paiement comme « une instruction inconditionnelle, sous forme de message de données, donnée par un expéditeur à une banque réceptrice de mettre à la disposition d'un bénéficiaire une somme d'argent déterminée ou déterminable... ».

Les OPI sont des instructions inconditionnelles données par ESMC à une institution financière de la place, de mettre à la disposition d'un utilisateur de sa plateforme, une somme d'argent déterminée.

Les OPI, dans la mesure où ils ne sont que des Ordres de paiement, ils sont donc émis

par ESMC en toute légalité.

#### 3. LA LEGALITE DE L'ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS

Il ressort de l'article 14 1) de la loi N°2009-019 du 07.09.09 portant réglementation bancaire qu'une entreprise, quelle que soit sa nature, peut « dans l'exercice de son activité professionnelle, consentir à ses contractants des délais ou avances de paiement ».

Les paiements échelonnés par voie d'OPI sont consécutifs aux délais de paiement que les souscripteurs à ses activités : fournisseurs, distributeurs ou revendeurs de Biens, de Produits et de Services ont consentis à ESMC.

L'ESMC étant contractante de ces fournisseurs, distributeurs ou revendeurs, en question, ses délais de paiement sont, par eux consentis à lui, en toute légalité.

#### 4. LA LEGALITE DES AVANCES DE PAIEMENT

Il ressort de l'article 14 1) de la loi N°2009-019 du 07.09.09 portant réglementation bancaire qu'une entreprise, quelle que soit sa nature, peut « dans l'exercice de son activité professionnelle, consentir à ses contractants des délais ou avances de paiement ».

Les paiements en avance sur les comptes ESMC auprès des banques sont consécutifs aux avances de paiement que les souscripteurs à ses activités ont consenti à ESMC.

Aussi, les avances en Bons dits d'Achat interne (BAi) contre des Engagements de Livraison Irrévocable (ELI) sont-elles consécutives aux avances de paiement que l'ESMC a consenties à ses Prestataires de la Production Commune.

ESMC étant contractante des souscripteurs en question, ces avances de paiement sont consenties de part et d'autre en toute légalité.

(à Suivre)

## Santé, éducation et dialogue politique, Gilbert Bawara donne des éclairages (Suite)

mensonger, parce que, j'ai vu, un certain nombre d'activistes syndicaux, des amis syndicalistes qui ont publié un communiqué pour dire que le fait à l'origine du deuxième fait, c'est-à-dire le premier enseignant qui a été convoqué, l'aurait été pour fait de grève. C'est totalement faux. Je crois que même, les mêmes personnes qui ont signé ce communiqué ont dit publiquement dans différentes réunions, qu'ils avaient eu des entretiens avec l'intéressé et qui avait dit que cela n'avait rien à avoir avec son statut d'enseignant ou de syndicaliste. Donc c'est pour dire que sur ce cas, il y a eu des comportements inappropriés et répréhensibles. Maintenant, il faut que les esprits s'apaisent. Si notre souci est de faire en sorte que ce cas ne devienne pas un obstacle à la finalisation du protocole d'accord et à la signature de ce protocole, nous devons changer de mode d'action, et avoir une autre approche, une autre démarche pour obtenir des résultats plus concluants.

**Monsieur le ministre avant de vous laisser partir, une question sur le dialogue politique. A ce jour que peut-on retenir comme avancée dans ce processus ?**

**Ministre Bawara :** (rire) ; bon, j'aurais aimé ne pas être amené à me prononcer sur le débat politique, parce que, nous courons le risque d'être accaparés, de nous focaliser sur les débats politiques et oublier la population. Ce dont nous venons de parler tout à l'heure, l'éducation, la santé, les services publics, l'administration, le souci de dialogue et de concertation, le souci de l'apaisement, de la sérénité en milieu hospitalier, en milieu scolaire, me paraît être beaucoup plus important que les débats entre les politiciens. Cela étant, je voudrais vous dire, du côté du président de la république et du gouvernement, il y a une détermination à parachever le processus de dialogue et à parvenir à des compromis permettant de réaliser des réformes constitutionnelles et institutionnelles allant dans le sens de l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit. Cela n'est possible que si chaque partie fait preuve d'ouverture, je dirai même du sens de compromis et surtout si nous respectons scrupuleusement les règles et les principes fixés dans la constitution, les règles démocratiques et les règles de l'Etat de droit. A ces deux conditions, nous pouvons rapidement terminer le dialogue et avoir des résultats. A cet effet, il faut éviter, comme nous le disions concernant le climat social, de poser des actes et d'avoir des attitudes qui suscitent des ressentiments au sein de la population. Donc, là aussi, nous devons continuer à faire preuve d'apaisement et de décontraction, y compris, en respectant les engagements que nous avons déjà souscrits en ce qui concerne la suspension des manifestations.

**Monsieur Gilbert Bawara, merci beaucoup pour ces éclairages et à la prochaine**

**Ministre Bawara :** C'est moi qui vous remercie

Transcrit par la rédaction du journal le Messenger



## INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS** DISPONIBLE DANS  
LES ZONES SUIVANTES :

- ✓ **AGOÈ,**
- ✓ **BAGUIDA,**
- ✓ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ✓ **FOREVER,**
- ✓ **ZONE PORTUAIRE,**
- ✓ **ABLOGAMÉ,**
- ✓ **KODJOVIAKOPÉ,**
- ✓ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ✓ **RÉSIDENTE DU BÉNIN,**

**& DANS LES AUTRES CITÉS.**

**LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.**

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS  
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM  
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

*Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.*